Communiqué de presse — Pour diffusion immédiate

Budget 2026 : de bons outils pour la croissance, à rendre accessibles aux jeunes entrepreneurs

Ottawa, le 5 novembre 2026

Le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) et la Jeune Chambre de la Mauricie accueillent favorablement un budget qui marque un vrai virage vers l'allègement réglementaire et fiscal, tout en soulignant que plusieurs mesures phares restent hors de portée d'une grande partie des PME et de la relève.

> *« Rendre notre environnement d'affaires compétitif est une priorité que nous partageons et c'est pourquoi nous accueillons favorablement la mégadéduction, l'incitatif canadien à la croissance et les divers allègements fiscaux et réglementaires. Nous tendons la main au gouvernement pour continuer à travailler ensemble à bâtir un environnement d'affaires à la hauteur de nos ambitions collectives »,* déclare Pierre Graff, président-directeur général du RJCCQ.

Une mégadéduction et un incitatif à la croissance prometteuse, mais inaccessibles pour la majorité des PME

Le RJCCQ reconnaît l'intention derrière la mégadéduction à la productivité, l'incitatif canadien à la croissance, la modification pour les acomptes provisionnels versés une fois par an, le report par roulement de placements dans des petites entreprises ou encore le « un projet, une décision, un an ». Un virage essentiel pour rendre notre économie compétitive.

Toutefois, l'application pratique soulève des préoccupations importantes pour les PME. Pour bénéficier par exemple de la mégadéduction, une entreprise doit non seulement générer des bénéfices suffisants, mais aussi investir précisément dans les catégories admissibles au moment opportun. Cette double condition exclut de fait une grande partie des petites et moyennes entreprises, particulièrement les jeunes pousses qui sont moins profitables.

Autre cas, l'incitatif à la croissance qui permet jusqu'à 15 millions de dollars d'exonération en gain en capital exclut les secteurs suivants : agriculture, pêche, foresterie, exploitation minière, services financiers, assurance, immobilier, restauration et hébergement, arts loisirs ou divertissement.

Le RJCCQ invite le gouvernement à élargir l'accessibilité de ces mesures afin qu'elle bénéficie réellement à l'ensemble du tissu entrepreneurial canadien.

Le transfert d'entreprise : un enjeu structurel à débloquer

Le budget 2026 prévoit une mesure sur le transfert d'entreprise mais ne vise que les entreprises agricoles. De la même manière l'incitatif canadien à la croissance ne rend pas caduc l'article 84.1 de la Loi sur l'impôt sur le revenu.

Celui-ci impose toujours une pénalité fiscale (article 84.1) aux cédants, notamment à leurs enfants pour un transferts partiel. Cela empêche de nombreux repreneurs d'entrer sur le marché et impacte directement la croissance de la productivité de nombreuses entreprises.

Le RJCCQ a démontré, étude à l'appui, que cette modification se financerait d'elle-même sur cinq ans. Nous demeurons disponibles pour accompagner le gouvernement dans la conception d'une solution équilibrée et efficace.

> *« La relève d'affaires n'est pas un enjeu partisan, c'est un enjeu économique national. Des dizaines de milliers de PME changeront de mains dans les prochaines années. Nous voulons que ce soit de jeunes Canadiens et Québécois qui les reprennent, dans leurs régions, et non des capitaux étrangers. Nous continuons de tendre la main au gouvernement pour faire avancer ce dossier ensemble », précise Pierre Graff.*

> *«D'ici 2029, ce sont 38 000 entreprises québécoises qui devront trouver une relève. En Mauricie, cette réalité se fait déjà sentir, notamment à Shawinigan, où plus d'une centaine d'entreprises pourraient changer de mains au cours des prochaines années. Derrière chacune de ces entreprises se trouvent des emplois, un savoir-faire et des années d'efforts qui contribuent directement à la vitalité économique de notre région. Nous devons donner à la relève entrepreneuriale les moyens de saisir ces occasions, notamment en facilitant l'accès au financement et en levant les obstacles fiscaux au transfert d'entreprises. L'avenir économique de nos régions en dépend. » **affirme, Jean-Russ Dufour, président du conseil d'administration de la Jeune Chambre de la Mauricie**.*

À propos du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ)

Depuis 33 ans, le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec soutient un réseau dynamique et engagé de 36 jeunes chambres de commerce et d'ailes jeunesse à travers le Québec, représentant plus de 10 000 jeunes professionnels, cadres, travailleurs autonomes et entrepreneurs âgés de 18 à 40 ans. Pour plus d'informations : www.rjccq.com

À propos de la Jeune Chambre de la Mauricie

Forte de plus de 41 années d'existence, la Jeune Chambre de la Mauricie propose à la communauté d'affaires régionale des opportunités de développement à travers une programmation variée et audacieuse. Destinée aux gens d'affaires âgés de 18 à 40 ans, la Jeune Chambre de la Mauricie offre, depuis 1986, bien plus qu'un simple réseau. Elle est devenue un acteur clé dans le développement des professionnels et des entrepreneurs de demain. En inspirant les jeunes à réaliser leurs projets ambitieux, elle crée une véritable effervescence entrepreneuriale.

Contacts :

Pierre Graff
Président-directeur général
pierre.graff@rjccq.com

Marique Latreille
Directrice générale
direction@jcmauricie.com